

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 juillet 2021 à 18 heures 30 minutes
mairie

Présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BELLIN Amélie, M. LONGEROCHE Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. DESPESSE Joël

Président de séance :

20-21 - Décision modificative N°1

N° INSEE : 068__

COLOMBIER LE JEUNE

Exercice 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°20-21 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	15/07/2021	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	12
Nombre de membres présents :	12	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2021, le 21 juillet, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

Présents : Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine, M. LEPINE Mathieu, M. PERRIN Anthony

Procurations :

Absents :

Excusés : M. BELLIN Mickaël, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine

Secrétaire de séance : M. PERRIN Anthony

Objets : DECISION MODIFICATIVE N° 1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-2 540,00		
1068 (10) : Excédents de fonctionnement capi	50 461,00		
2313 (23) - 108 : Constructions	2 540,00		
2313 (23) - 110 : Constructions	-50 461,00		
2313 (23) - 112 : Constructions	-251,00		
2313 (23) - 91 : Constructions	251,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-20 201,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	20 201,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 30/07/2021 et de la publication le 30/07/2021

A COLOMBIER LE JEUNE, le 30/07/2021
Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Maire

21-21 - TARIFS LOCATION TABLES ET CHAISES DE LA COMMUNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

L'an deux mil vingt et un et le vingt et un juillet le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PERRIN Anthony

Date de convocation
15/07/2021

Date d'affichage
15/07/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/07/2021

et publication du :

30/07/2021

OBJET : LOCATION TABLES ET CHAISES DE LA COMMUNE

Madame le Maire explique au conseil que suite aux travaux de la Maison de Pays, la commune a conservé les anciennes chaises et tables de la salle des fêtes. Afin de pouvoir les louer aux particuliers qui le souhaitent, elle demande au conseil de bien vouloir fixer un tarif de location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif de la location des chaises de la commune à 30 € quel

que soit le nombre.

Décide de fixer le tarif de location des tables de la commune à 30 € quel que soit le nombre

Décide de fixer une caution de 100 € pour chaque location.

Copie de la présente sera transmise à Monsieur le Percepteur de Tournon sur Rhône.

Ainsi fait les jour, mois, et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE

Le Maire,

Fait à

Le Maire,